



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Négociations Conventionnelles : La FNEK lance un recours au Conseil d'État contre l'Avenant 7

Montrouge, le 26 octobre 2023

La **signature de l'Avenant 7**, le 13 juillet dernier, a marqué un sombre tournant pour l'avenir de la profession, impactant en première ligne les étudiants et étudiantes en kinésithérapie, futur·e·s masseurs-kinésithérapeutes diplômé·e·s d'État (MKDE).

Les **mesures coercitives** présentées dans ce texte impacteront sévèrement l'avenir des étudiant·e·s, dont l'accès au conventionnement sera soumis au chantage de leur exercice durant 2 années en salariat ou en libéral dans une zone sous-dotée ou très sous-dotée. Ces mesures auront pour seules conséquences l'exacerbation de la **crise de l'accès au soin**, la **baisse de l'attractivité** de notre profession et une **précarisation des futur·e·s MKDE**.

Face à ces immenses injustices et aux risques qu'elles font encourir, la FNEK lance une procédure de recours au Conseil d'État afin de faire barrage à l'Avenant 7.

La FNEK affirme une nouvelle fois ses positions : **nous refusons la coercition** et les dangers qu'elle représente. **Nous refusons un sacrifice** de l'avenir de la profession, qui plus est, au prix d'une revalorisation si minime. À nos futur·e·s collègues, la jeunesse ne doit pas être considérée comme une monnaie d'échange.

À l'heure où le **Gouvernement prône la liberté d'installation** et la co-construction de solutions pour renforcer l'attractivité des territoires avec les professionnel·le·s concerné·e·s, il est temps d'harmoniser les discours. **La coercition fragilise notre système de santé** autant qu'elle est inefficace pour répondre aux enjeux actuels des déserts médicaux. Selon la DREES ¹, en décembre 2021, "l'obligation temporaire d'exercice en zone sous-médicalisée est une solution de court terme, qui dans certains cas peut être contre-productive à long terme". Pour la viabilité de nos politiques de santé, au cœur d'un système en souffrance, il faut **s'écouter, construire, et agir**.

La FNEK ne cessera jamais de se battre pour défendre les droits de celles et ceux qu'elle représente.

¹ Polton D, Chaput H, Portela M, Laffeter Q, Millien C. Remédier aux pénuries de médecins dans certaines zones géographiques - Les leçons de la littérature internationale, 2021, Les dossiers de la DREES, 89.

Maëlis ANDRÉ
Vice-Présidente chargée des
Perspectives Professionnelles
perspectives.pro@fnek.fr

Maxime MARCOIN
Présidence
presidence@fnek.fr
06.67.28.26.40